Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_70-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°70

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme - DAUGUET Valentin - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme BATTAIS Laëtitia

Madame PEAN Michelle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Aménagement Place de l'Eglise – Lancement procédure d'Appel d'Offres de Travaux

Après avoir valider l'Avant-Projet définitif, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le maître d'œuvre ADAO Urbanisme et ADAO Architecture a préparé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux à réaliser.

Ces travaux sont découpés en 2 lots :

- lot 1 : voirie avec un estimatif de 168 495.00€ H.T.

- lot 2 : maçonnerie espaces verts avec un estimatif de 65 646.00€ H.T.

La fourniture du granit pour un estimatif de 37 255.00€ H.T. fera l'objet d'une consultation hors appel d'offres.

Le maître d'œuvre ADAO Urbanisme et ADAO Architecture propose une consultation lancée sous forme de procédure adaptée suivant l'article L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_70-DE

Conformément à l'article R2152.7 du code de la commande publique, le dossier de consultation des entreprises précise les critères d'attribution communs à chaque lot :

- prix de l'offre 50%

- valeur technique : 50%

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation des entreprises pour les lots 1 et 2 selon les règles de la commande publique en matière de marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

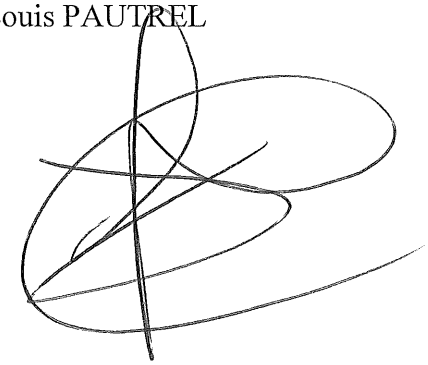
- lancer la procédure d'Appel d'Offres pour les 2 lots en retenant les critères du prix de l'offre (50%) et de la valeur technique (50%) pour l'attribution aux entreprises candidates,

- autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Le Ferré, le 03/07/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire.



Louis PAUTREL



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355